

24/7 SERVICES DOM-TOM

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 30.000 euros

Siège social : 52 Route de Savannah

97460 SAINT-PAUL

888 632 981 RCS SAINT-DENIS DE LA REUNION

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026**

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

**DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES**

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 12.891 euros en totalité au compte report à nouveau portant ledit compte à – 21.896 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 8.939 euros.

Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social

L'associé unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les capitaux propres qui s'élèvent à 8.939 euros pour un capital de 30.000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

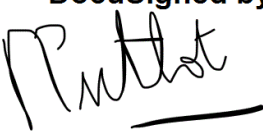
L'associé unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2028.

Rappel des dividendes distribués

L'associée unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

**Certifié conforme
La Présidente**

DocuSigned by:

6DE2D12C52EF428...